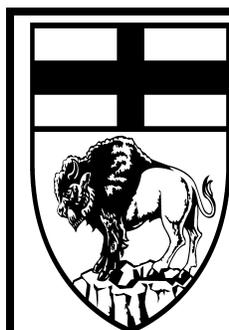


Mercredi 31 mai 2006



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 80

ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

PÉTITIONS

M. HAWRANIK
M. MURRAY
M. PENNER
M. GOERTZEN
M. CULLEN
M^{me} MITCHELSON
M. FAURSCHOU
M^{me} STEFANSON
M^{me} DRIEDGER
M. EICHLER
M. MAGUIRE
M. ROCAN
M. REIMER
M^{me} ROWAT
M. DERKACH
M^{me} TAILLIEU
M. GERRARD
M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(54 h 2 min)

(Assemblée — Transports et Services gouvernementaux)

(salle 254 — Industrie, Développement économique et Mines)

(salle 255 — Santé)

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* ASHTON

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les districts de conservation/The Conservation Districts Amendment Act*

(amendement [1] — M. GERRARD)

(amendement [2] — M. LAMOUREUX)

M. le *ministre* SMITH

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*

(amendement [1] — M. GERRARD)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les corporations/The Corporations Amendment Act*

(amendement [1] — M. GERRARD)

M. le *ministre* SALE

(N° 21) — *Loi sur la santé publique/The Public Health Act*

(amendement [2] — M. GERRARD)

M^{me} la ministre OSWALD

(N° 36) — *Loi sur la stabilisation des mineurs toxicomanes (aide aux parents)/The Youth Drug Stabilization (Support for Parents) Act*
(amendement [1] — M. GERRARD)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le ministre SELINGER

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*
(amendé — comité)

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers/The Safer Communities and Neighbourhoods Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre STRUTHERS

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses/The Dangerous Goods Handling and Transportation Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le ministre CHOMIAK

(N° 11) — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act*
(M. DERKACH) (reporté)
(M^{me} TAILLIEU — 22 min) (reporté)

Motion de M. le ministre ASHTON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)
(M. MAGUIRE — 23 min)

Motion de M. le ministre SELINGER

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (frais d'encaissement des chèques du gouvernement)/The Consumer Protection Amendment Act (Government Cheque Cashing Fees)*
(M. LAMOUREUX)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (prêts de dépannage)/The Consumer Protection Amendment Act (Payday Loans)*

(M. LAMOUREUX)

Motion de M^{me} la *ministre* MCGIFFORD

(N° 29) — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act*

(M. LAMOUREUX)

Motion de M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 30) — *Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Act*

(M. LAMOUREUX)

Motion de M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*

(M. LAMOUREUX) (reporté)

Motion de M. le *ministre* RONDEAU

(N° 37) — *Loi de 2006 sur les fonds de placement des travailleurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Labour-Sponsored Investment Funds Act, 2006 (Various Acts Amended)*

(M. DYCK) (reporté)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SALE

(N° 27) — *Loi sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac/The Tobacco Damages and Health Care Costs Recovery Act*

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Manitoba/The Manitoba Museum Amendment Act*

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 33) — *Loi sur les affaires du Nord/The Northern Affairs Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 34) — *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* MELNICK

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M. le *ministre* SALE

(N° 40) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

M. le *ministre* SALE

(N° 41) — *Loi sur les pharmacies/The Pharmaceutical Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS — ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE

QUESTIONS ÉCRITES

M. LAMOUREUX

21. Le premier ministre peut-il confirmer à l'Assemblée législative que ni lui ni son cabinet n'étaient au courant, avant décembre 2004, des difficultés financières imminentes ou des irrégularités financières concernant le Fonds de placement Crocus?
22. Le premier ministre peut-il signer un affidavit indiquant que ni lui ni son cabinet n'étaient au courant, avant décembre 2004, des difficultés financières imminentes ou des irrégularités financières concernant le Fonds de placement Crocus?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

PROPOSITIONS

M. GERRARD — Présélection des candidats pour les nominations effectuées par le gouvernement

14. Attendu :

que les nominations qu'effectue le gouvernement aux conseils et aux commissions, notamment aux conseils d'administration des sociétés de la Couronne, sont essentielles au bon fonctionnement de ces conseils, commissions et sociétés;

que les sociétés de la Couronne sont supposées être exploitées dans le respect de l'intérêt du public, sans ingérence de la part du gouvernement;

que les gouvernements ont, par le passé, utilisé leur pouvoir de nomination pour accorder des faveurs politiques plutôt que pour favoriser l'intérêt du public;

qu'il est dans l'intérêt du public que soient nommés aux sociétés de la Couronne des leaders communautaires et des citoyens ayant les qualifications voulues,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à créer un comité législatif de présélection qui se composerait de membres de tous les partis à l'Assemblée et qui aurait pour mandat d'étudier, avant que la nomination ne soit confirmée, les candidatures aux postes que le gouvernement comble par voie de nomination.